

Nations Unies

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels \*



CINQUIÈME COMMISSION  
18ème séance  
tenue le  
jeudi 22 octobre 1981  
à 10 h 30  
New York

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18ème SEANCE

Président : M. BRODODININGRAT

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

### SOMMAIRE

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Communiqués de presse

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE  
BIENNAL 1982-1983 (suite)

Débat général (suite)

UN LIBRARY  
OCT 27 1981  
UN/SA COLLECTION

\* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

81-57323

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/36/SR.18  
26 octobre 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

/...

La séance est ouverte à 10 h 40.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Communiqués de presse

1. M. WARNER (Section de la presse du Département de l'information), répondant aux questions soulevées à la 15ème séance de la Commission au sujet des communiqués de presse, déclare qu'en ce qui concerne les tirages de ces documents, les moyens de reproduction sont limités et que le Département n'est pas toujours en mesure de produire immédiatement assez d'exemplaires pour satisfaire d'autres besoins que ceux des représentants de la presse. Les communiqués envoyés aux délégations leur parviennent avec retard parce qu'ils entrent dans le circuit normal de distribution des documents, où la documentation officielle est prioritaire.

2. Pour ce qui est de la qualité des communiqués de presse, M. Warner souligne qu'ils sont établis très rapidement, au cours même des séances. Dans le bref laps de temps qui leur est imparti, les rédacteurs et les éditeurs n'arrivent pas toujours à présenter dans leur juste perspective les multiples observations des délégations, bien qu'ils s'efforcent d'en respecter la justesse et l'équilibre.

3. Quant à leur brièveté, il convient de rappeler que le but principal des communiqués, qui ne sont pas des comptes rendus analytiques, est d'informer les représentants de la presse des décisions prises par les Commissions et des principales tendances qui se dégagent des débats. La Cinquième Commission examine des questions très techniques, qu'il est matériellement impossible de résumer dans un simple communiqué.

4. En ce qui concerne enfin les langues dans lesquelles sont publiés ces communiqués, étant donné que le Département de l'information ne compte que huit fonctionnaires de langue française, dont le chef de la Section, il est absolument impossible d'envoyer quotidiennement une équipe française dans les sept Commissions, à la plénière et dans les organes qui se réunissent pendant la session. M. Warner signale, à ce propos, que la Section française de presse rend compte des décisions des organes pour lesquels il n'y a pas de communiqué en français, notamment la Cinquième et la Sixième Commissions, dans la Revue de la semaine.

5. M. BUNC (Yougoslavie) signale une erreur dans le communiqué de presse rendant compte de la déclaration qu'il a faite à la 15ème séance de la Commission : il a déclaré que les délégations ne s'opposeraient pas à un taux de croissance nul, et non pas que lui-même ne s'opposerait pas à un tel taux, ce qui est très différent. La Section de la presse n'ignore pas qu'il s'agit d'une question extrêmement délicate et que les communiqués de presse sont lus par les délégations officielles. Le représentant de la Yougoslavie aimerait donc connaître les recours dont disposent les délégations lorsque pareil incident se produit et savoir notamment s'il est possible de publier un nouveau communiqué annulant le précédent.

/...

6. M. MAROTO (Espagne) constate qu'il y a souvent une disproportion très nette entre la longueur et la teneur des déclarations et les communiqués de presse correspondant. Il prend pour exemple les deux déclarations faites par sa délégation sur la question des quote-parts et sur celle du budget, qui ont donné lieu dans les communiqués de presse à une mention singulièrement disproportionnée par rapport à d'autres, comme les enregistrements sonores pourraient l'attester.

7. M. WARNER (Section de la presse du Département de l'information), répond au représentant de la Yougoslavie qu'il s'agissait plutôt dans le cas qu'il signale de l'addition d'un point au résumé établi que d'une inexactitude, car la Section de la presse possédait un exemplaire du texte de sa déclaration. Le choix des points à indiquer dans les communiqués de presse est un problème constant, car les décisions prises ne semblent jamais agréer aux délégations. D'autre part, les travaux de la Section de la presse se déroulent à une vitesse qui ne permet pas d'écouter les enregistrements sonores. Enfin, la Section de la presse se trouve dans la difficile situation de devoir satisfaire à la fois les correspondants, qui veulent des communiqués concis et les délégations, qui les voudraient plus longs. Le Département de l'information doit considérer que les communiqués sont avant tout destinés à la presse.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 (suite) (A/36/6 Vol.I et II, A/36/7, A/36/38)

Débat général (suite)

8. M. HICKEY (Australie) estime qu'un contrôle plus strict du budget qui viserait à accroître l'efficacité de l'Organisation moyennant une redistribution des ressources au profit des programmes ayant un rang de priorité plus élevé et à freiner la croissance bureaucratique, profiterait à tous les Etats Membres.

9. Analysant la notion de crédibilité financière évoquée par le Secrétaire général, M. Hickey déclare qu'elle signifie pour l'Australie que l'Organisation des Nations Unies, dont le financement repose sur la bonne volonté du public et des gouvernements des Etats Membres, doit être en mesure de leur rendre des comptes. Pour obtenir l'appui financier dont elle a besoin, elle doit donc être crédible sur le plan budgétaire et administratif.

10. A ce besoin de crédibilité est liée l'une des questions fondamentales de l'époque contemporaine, celle du dialogue Nord-Sud. Le Gouvernement australien s'engage à tout mettre en oeuvre pour promouvoir ce dialogue, comme il l'a affirmé à la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue récemment en Australie. Le rôle moteur de l'Organisation dans les progrès du dialogue Nord-Sud et dans les négociations globales sera affecté par l'image que le public se fait de l'Organisation. De nombreux pays, qui demeurent attachés aux buts de l'Organisation, ont perdu confiance en sa capacité de s'acquitter efficacement de sa mission fondamentale. Il convient d'inverser cette tendance

(M. Hickey, Australie)

en faisant en sorte que l'Organisation devienne plus efficace et financièrement responsable; et en reconnaissant notamment que pour corriger le déséquilibre fondamental entre le Nord et le Sud, les pays industrialisés doivent supporter une part plus grande de la charge financière.

11. Evoquant le phénomène de la bureaucratisation, M. Hickey déclare qu'il est possible de l'enrayer, comme en témoigne l'expérience australienne. Dans son pays, en effet, une série de recommandations permettra de réduire le budget de l'exercice biennal 1981-1982 de 3 p. 100 en termes réels et de réduire l'effectif des fonctionnaires fédéraux de 2 p. 100 en deux ans. Loin de nuire à l'exécution des activités, ce train de mesures est de nature à en accroître l'efficacité car la priorité revient nécessairement aux urgences tandis que sont laissées de côté les activités marginales. En effet, comme le souligne le Comité consultatif dans son rapport, il faut se garder d'établir un lien automatique entre l'augmentation en dollars du montant des projets et la nécessité de créer des postes supplémentaires. En Australie, les mesures d'austérité ont permis d'affecter plus de ressources au programme d'aide au développement et d'augmenter les contributions aux institutions multilatérales. Compte tenu de cette expérience, la délégation australienne estime que le projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général n'est pas empreint de pessimisme, mais qu'il correspond plutôt à une approche plus concrète à la gestion financière.

12. La délégation australienne considère que la notion de croissance nulle en termes réels n'est pas en elle-même un principe sacro-saint mais qu'elle impose une discipline extrêmement utile à la gestion financière. Elle a d'autre part, un effet psychologique certain, notamment lorsqu'il s'agit de contenir la bureaucratie. Quant à savoir si les estimations dont la Commission est saisie n'accusent aucune croissance réelle, quelques remarques s'imposent, dont le Secrétaire général pourra tirer profit dans ses montants estimatifs révisés. En ce qui concerne d'abord l'inflation, la délégation australienne estime que les montants prévus pour y faire face devraient être maintenus dans les limites les plus strictes. En ce qui concerne ensuite les fluctuations des taux de change, les estimations budgétaires ne semblent pas tenir dûment compte de leurs incidences positives, dans le cas notamment du dollar des Etats-Unis.

13. Pour ce qui est d'autre part des ajustements en hausse, principe selon lequel les prévisions budgétaires peuvent être "gonflées" pour tenir compte des incidences financières de mesures prises pendant la session en cours, la délégation australienne espère que le Secrétaire général, qui s'est engagé à comprimer les dépenses, résistera aux pressions s'exerçant en sens inverse. De leur côté, les Etats Membres devraient veiller à ce que leurs représentants dans d'autres commissions et au niveau des institutions tiennent compte des incidences financières des initiatives qu'ils proposent, problème étroitement lié à la question de l'établissement de priorités.

(M. Hickey, Australie)

14. En ce qui concerne la comparabilité des dépenses, M. Hickey estime que la comparaison entre le montant des dépenses effectives de l'exercice 1980-1981 et les prévisions de l'exercice 1982-1983 n'est pas une base saine pour calculer le taux de croissance réelle, puisqu'on ne saurait comparer que des données commensurables.

15. Abordant la question du personnel, le représentant de l'Australie regrette l'augmentation des dépenses à ce titre, imputable notamment à la conversion de contrats temporaires en contrats permanents, à l'engagement de consultants et au reclassement des postes. Sa délégation est contre le reclassement des postes par promotion. Elle estime qu'il faudrait limiter le nombre de fonctionnaires du Secrétariat et utiliser le personnel existant pour faire face aux imprévus.

16. L'établissement d'un ordre de priorité permettrait de redistribuer les ressources entre les activités secondaires et les activités prioritaires et, parallèlement, de réaffecter du personnel aux tâches les plus urgentes. Il faut pour cela s'efforcer de surmonter les obstacles institutionnels et faire en sorte que les administrateurs fassent preuve de souplesse.

17. Compte tenu des considérations qu'elle vient de présenter, la délégation australienne souscrit pleinement aux conclusions du Comité consultatif, qui recommande un certain nombre de réductions des prévisions de dépenses. Elle estime cependant que l'austérité n'est pas l'unique moyen d'équilibrer le budget: on pourrait inversement s'efforcer d'améliorer la capacité de l'Organisation à produire des revenus. Dans ce sens, le Secrétaire général devrait envisager de créer un comité bénévole de représentants éminents des Etats Membres qui se réuniraient périodiquement en sa présence, afin de trouver les moyens de développer des activités rentables.

18. En conclusion, le représentant de l'Australie note que l'on pourrait, dans les documents budgétaires, améliorer les explications qui accompagnent les tableaux statistiques, en les simplifiant et en les clarifiant.

19. M. SHARMA (Népal) comprend les raisons qui ont amené le Secrétaire général à présenter un projet de budget-programme n'impliquant pas de croissance réelle. Dans la conjoncture économique et financière actuelle, beaucoup d'Etats Membres ne sont pas en mesure d'accroître leur contribution au budget de l'Organisation et, après des années de croissance budgétaire continue, il convient de redéployer les ressources de l'Organisation dans le sens d'un meilleur rapport coût/efficacité. L'Organisation doit donc s'efforcer d'éliminer les programmes dépassés, inefficaces et d'une utilité marginale sans entraver la réalisation des programmes dans les domaines économique et social. La délégation népalaise se félicite des assurances données là-dessus par le Secrétaire général.

20. Le rôle de l'ONU et des organisations apparentées dans le secteur économique s'est élargi à mesure que la situation internationale devenait plus précaire. La solution des problèmes économiques exige une approche globale concertée dont le dialogue Nord-Sud, qui vise à combler le fossé entre les riches et les pauvres grâce à une restructuration de l'économie mondiale, est l'un des éléments. Or, on constate aujourd'hui que les pays donateurs ont de plus en plus tendance à accorder des aides bilatérales sélectives plutôt que de faire passer l'assistance par les organisations multilatérales. La délégation népalaise est persuadée que l'objectif commun, celui de relations économiques internationales plus justes et plus équitables, ne sera atteint que si on laisse le système des Nations Unies jouer efficacement son rôle.

/...

(M. Sharma, Népal)

21. Il semble impossible de rien entreprendre dans les secteurs économique et social si les ressources indispensables ne sont pas disponibles. On sait que les pays en développement ont beaucoup de difficultés à exécuter leurs programmes socio-économiques et qu'ils comptent sur une aide à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale pour obtenir des résultats concrets. On se rappellera à cet égard que la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, prévoit le renforcement du rôle du système des Nations Unies. On ne saurait revenir sur cet engagement. Par ailleurs, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en septembre 1981 à Paris, a adopté un nouveau programme substantiel d'action pour les années 80. Pour la première fois peut-être, la communauté internationale s'est montrée prête à porter remède aux difficultés économiques des pays les moins avancés. La délégation népalaise espère que la nouvelle politique budgétaire de l'Organisation ne compromettra pas la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il est rassurant à cet égard que le Secrétaire général ait affirmé à plusieurs reprises que les programmes d'appui au développement économique et social des pays en développement ne seraient pas touchés.

22. Le retard avec lequel certains Etats Membres acquittent leur contribution empêche l'Organisation d'accomplir efficacement sa mission dans le domaine capital du maintien de la paix et de la sécurité comme dans celui du développement économique et social des pays où son action est la plus justifiée.

23. Pays en développement parmi les moins avancés, le Népal tient à attirer l'attention de la Commission sur la résolution 35/80 de l'Assemblée générale relative au rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement. Cette résolution demande notamment aux pays développés d'aider efficacement les pays en développement à accroître leur capacité nationale et leurs moyens de former du personnel qualifié : quelle suite lui a été donnée? Le nombre de fonctionnaires originaires de pays en développement qui occupent des postes de rang élevé au Secrétariat est encore insuffisant, tout comme la proportion et le niveau de responsabilité des femmes. Rappelant à ce propos la déclaration et les recommandations adoptées à l'issue de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui s'est tenue à Mexico en 1975, M. Sharma regrette que le projet de budget ne tienne pas davantage compte de cette dernière préoccupation.

24. En conclusion, M. Sharma réaffirme la confiance que son pays place dans le système des Nations Unies et rappelle la déclaration faite par Sa Majesté Birendra, au nom des Etats membres de la CESAP et de la CEAO, à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés dans laquelle il a souligné combien il était nécessaire que la communauté internationale dans son ensemble aide les pays les moins avancés et appuie le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80.

/...

25. M. SHAHEED (République arabe syrienne) juge inadmissible l'absence de croissance du budget car elle reporte sur les pays du tiers monde les conséquences des difficultés du système économique occidental. Elle risque en effet d'entraîner une réduction des programmes actuels, notamment dans les secteurs économique et social, qui bénéficient essentiellement aux pays en développement. La réduction de ces programmes, qui ne représentent que 20 p. 100 du budget de l'Organisation élargira le fossé entre les riches et les pauvres et rendra impossible l'instauration d'un ordre économique et social plus équitable. De plus, le souci d'un taux de croissance nul peut empêcher l'Assemblée générale d'adopter des mesures et des projets en faveur des pays en développement.
26. Le reclassement de postes devrait être fondé sur la reconnaissance des compétences et des aptitudes en tenant compte du rôle accru que doit jouer l'Organisation. Il ne doit toutefois pas se traduire par une augmentation des effectifs ou par la transformation de postes temporaires en postes permanents.
27. La délégation syrienne estime qu'il faut augmenter les crédits alloués au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, au Centre des Nations Unies contre l'apartheid et au Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin qu'ils puissent accomplir les tâches que leur a confiées l'Assemblée générale.
28. Il importe d'appliquer la résolution 35/209 de l'Assemblée générale relative à l'identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. Les ressources ainsi dégagées devraient être affectées à des programmes plus utiles en se fondant sur les études des organes intéressés et en tenant compte des besoins des pays en développement. Par ailleurs, l'Organisation doit continuer à fournir ses services pour la tenue de réunions spéciales dans les Etats Membres.
29. Comme l'a souligné le Président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, le volume de la documentation est tout à fait excessif. Il ne devrait pas être trop difficile de le limiter puisque les bénéficiaires sont, en définitive, peu nombreux. L'Organisation devrait surtout s'efforcer de publier en temps voulu les documents importants de façon qu'ils soient vraiment utiles.
30. La communauté internationale a affirmé sa volonté d'instaurer un nouvel ordre international de l'information. L'Organisation doit donc renforcer ses activités dans le domaine de l'information et il convient d'allouer des ressources nouvelles au Département de l'information pour qu'il puisse assumer les tâches de plus en plus nombreuses qui lui sont confiées et faire connaître aux peuples le nouvel ordre de l'information.
31. M. BANGURA (Sierra Leone) constate que le projet de budget-programme est présenté aux Etats Membres à un moment où la situation économique internationale s'aggrave et où certains des Etats Membres qui versent les contributions les plus élevées au budget de l'Organisation réduisent leur aide multilatérale au profit de l'aide bilatérale. Les négociations sur les divers problèmes que posent les relations Nord-Sud n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat concret. Les pays en développement qui souffrent le plus de cette situation ne peuvent qu'être

(M. Bangura, Sierra Leone)

déçus par l'attitude des pays développés qui refusent, en s'abritant derrière leurs intérêts nationaux, de répondre à leurs besoins en matière de développement. Dès lors, la délégation sierra-léonienne comprend parfaitement que le Secrétaire général ait proposé pour maintenir la stabilité financière de l'Organisation un projet de budget-programme ne prévoyant aucune augmentation des dépenses en termes réels. Toutefois, on ne peut s'empêcher de noter que d'après le barème des contributions actuel, les Etats Membres dont la capacité contributive est la plus élevée bénéficient de réductions substantielles de leurs contributions alors que les contributions des pays en développement sont en augmentation.

32. La Sierra Leone qui attend de l'Organisation et des institutions spécialisées l'aide nécessaire aux progrès économiques et sociaux de son peuple, ne peut approuver la stabilisation du budget. Plusieurs délégations ont soutenu avec conviction qu'aucun texte n'autorisait le Secrétaire général à proposer un budget établi sur la base d'un taux de croissance nul. Ce point de vue mérite d'être examiné avec la plus grande attention par la Cinquième Commission. La délégation sierra-léonienne craint que l'exemple de l'Organisation n'ait valeur de précédent pour les institutions spécialisées et n'entraîne des réductions importantes dans les programmes que doit lancer le système des Nations Unies au cours du prochain exercice biennal en faveur du développement et dans le sens de l'application progressive de la Stratégie internationale du développement pour les années 80.

33. La Stratégie internationale du développement, à laquelle tous les Membres de l'Organisation ont souscrit, énonce des buts et objectifs précis en vue d'accélérer les progrès des pays en développement. Les mesures à prendre pour sa mise en oeuvre ont été adoptées à l'unanimité, lors de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies, après des longues et difficiles négociations. Par ailleurs, les programmes d'action adoptés à l'issue de diverses conférences des Nations Unies font également partie intégrante de cette stratégie. Leur application exige un certain effort financier. Or, certains pays font valoir que dans la conjoncture économique actuelle, il est nécessaire de réduire les programmes qu'ils jugent inefficaces. En fait, le montant du budget proposé, soit 1 536 millions de dollars, correspond à ce que dépensent au minimum certains pays Membres pour construire une seule université moderne alors que pour les pays en développement, cette somme représente la seule chance de redressement économique. Les pays en développement sont donc fondés à demander que les objectifs convenus par la communauté internationale soient atteints.

34. Dans une large mesure les programmes de développement de l'Organisation sont financés par des ressources extra-budgétaires. Il est regrettable que depuis l'adoption de la Stratégie, les pays développés n'aient pas cru bon de les accroître. Cette diminution de l'aide multilatérale des pays donateurs a déjà contraint les organismes de développement à réduire leurs activités dans ce domaine. La délégation sierra-léonienne souhaiterait que ces organismes disposent de ressources accrues pour accomplir leur mission.

35. Le Secrétaire général indique dans l'avant-propos du projet de budget-programme (A/36/6, vol. I), que les ressources allouées aux activités de moindre importance

/...

(M. Bangura, Sierra Leone)

ont été réduites. La délégation sierra-léonienne souscrit au principe du redéploiement des ressources au bénéfice des programmes prioritaires, mais elle souhaiterait connaître les critères qui ont été appliqués pour déterminer les activités les moins urgentes. Elle demeure convaincue que la fixation d'un ordre de priorité reste une décision politique, prise par les Etats Membres. La meilleure utilisation des ressources de l'Organisation suppose une réduction du volume de la documentation et une meilleure organisation des conférences. La délégation sierra-léonienne approuve les recommandations du Comité consultatif sur ces points. Il conviendrait également d'examiner la question des effectifs du personnel.

36. M. BOUZARBIA (Algérie) souhaite replacer dans son véritable contexte l'examen par la Commission du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 en rapportant des faits trop souvent minimisés ou omis.

37. M. Bouzarbia signale que le service de la dette des pays en développement atteindra en 1981, 100 milliards de dollars, soit l'équivalent de 80 budgets biennaux. Les flux dont bénéficient en retour les pays industrialisés représentent sept fois leurs investissements dans les pays en développement, la flambée des taux d'intérêt pénalise davantage les économies de ces derniers que perturbent également les fluctuations des taux de change des grandes monnaies. Il est inutile de rappeler la précarité des conditions d'existence de millions d'êtres humains dont le nombre ne peut que se multiplier s'il n'est pas rapidement mis un terme à la dégradation de la gestion de l'économie mondiale.

38. Face à cette situation dramatique, la course aux armements se poursuit, sous prétexte de préserver la paix : 500 milliards de dollars en 1981. Le montant dépensé en un seul jour pour fabriquer des engins de mort suffirait au financement de l'Organisation jusqu'à la fin de la présente décennie.

39. Le représentant de l'Algérie constate que certaines délégations se plaisent à comparer les contributions des différents groupes de pays en mettant en valeur l'importance de leur quote-part pour l'opposer à celle - jugée insuffisante - de tel autre groupe. Il s'agit en réalité de l'affrontement de deux écoles de pensée. Pour la première, celle des Etats Membres qui versent les contributions les plus importantes, la fixation du niveau de l'enveloppe financière de l'Organisation a la priorité sur les activités opérationnelles. Pour la seconde, dont les protagonistes sont l'immense majorité des Etats Membres, la coopération internationale reste le complément indispensable des efforts de chaque pays. Incidemment, M. Bouzarbia indique qu'il devrait être tenu compte du retard apporté à la mise en oeuvre des projets de développement pour corriger en baisse le montant du budget de l'Organisation.

40. En tant que Président du Groupe des 77, M. Bouzarbia s'élève contre l'adoption unilatérale d'un taux de croissance réelle nul, sans aucune consultation avec les pays en développement, adoption qui constitue un fait accompli et la négation de toute coopération internationale. Pour justifier l'austérité de sa politique budgétaire, le Secrétaire général a évoqué dans l'avant-propos du projet de budget-programme (A/36/6, vol. I), "le maintien et le renforcement de la crédibilité

/...

(M. Bouzarbia, Algérie)

financière de l'Organisation, à un moment où de nombreux Etats Membres sont aux prises avec de graves difficultés économiques et financières"; il a ajouté que "l'Organisation se doit de tenir compte des efforts que font les Etats Membres pour comprimer leurs propres dépenses publiques". Or, souligne le représentant de l'Algérie, si la crise conjoncturelle touche effectivement tous les pays, elle est ressentie davantage par l'écrasante majorité des pays en développement qui sont en outre les victimes d'une crise structurelle, continue et profonde.

41. Le Groupe des 77 ne partage pas le point de vue du Secrétaire général, pas plus qu'il n'accepte que l'Organisation doive comprimer son budget sous la pression, directe ou indirecte, d'une minorité d'Etats Membres. Tous les Etats Membres sont également soucieux d'éviter le gaspillage, de rechercher l'efficacité du système des Nations Unies et de contenir la croissance de leurs dépenses publiques. Les pays en développement considèrent l'Organisation des Nations Unies comme l'ultime expression d'une véritable coopération internationale, pour la recherche de la paix et la réalisation de leur indépendance économique. C'est la raison pour laquelle, le Groupe des 77, tout en demeurant intransigeant sur les principes, coopérera dans un esprit constructif avec tous les Etats Membres pour assurer l'application des décisions de l'Assemblée générale.

42. M. Bouzarbia déclare que le Groupe des 77 ne saurait entériner la fixation arbitraire d'un taux de croissance du budget qui ne reflète pas les programmes découlant des mandats établis par les organes délibérants. Le Groupe des 77 s'opposera énergiquement à toute tentative visant à distraire l'attention de la Commission des problèmes réels au profit de considérations sur la croissance zéro, visant peut-être à en faire le principe permanent des budgets futurs. Le Groupe des 77 ne recherche ni l'affrontement, ni la paralysie de l'Organisation et il réaffirme sa volonté inébranlable de poursuivre un dialogue authentique et constructif dans l'intérêt mutuel et bien compris de toutes les parties.

43. Le PRESIDENT fait observer qu'au cours de son intervention, le représentant de l'Algérie s'est exprimé à plusieurs reprises en qualité de Président du Groupe des 77.

La séance est levée à midi.